

Les paysages

- Diversité des paysages
- Évolution récente des paysages
- Sites inscrits et classés
- Grands sites
- Parcs naturels régionaux
- Actions menées en Bretagne
- En savoir plus



Comprendre les paysages bretons d'aujourd'hui et leur évolution passée est un préalable indispensable pour les protéger efficacement et envisager leur devenir.

Les outils numériques actuels ont pris une place importante dans ce domaine, que ce soit dans la diffusion ou l'acquisition des connaissances. Ils favorisent l'appropriation locale des enjeux en matière de paysage. Ainsi le grand public est désormais plus souvent sollicité sur sa perception des paysages. Une perception qu'il peut partager grâce aux mobiles, aux réseaux sociaux, etc.

L'appropriation locale se traduit également par la diversité des dispositifs que les différents types de territoires bretons mettent en œuvre pour préserver collectivement leurs paysages. Pour n'en citer que quelques-uns, il s'agit par exemple du label Grand site de France, des parcs naturels régionaux, des atlas départementaux des paysages et des nombreuses études paysagères qui se sont multipliées depuis la fin des années 2000.

8 familles de paysages en Bretagne

2 parcs naturels régionaux

1 grand site de France

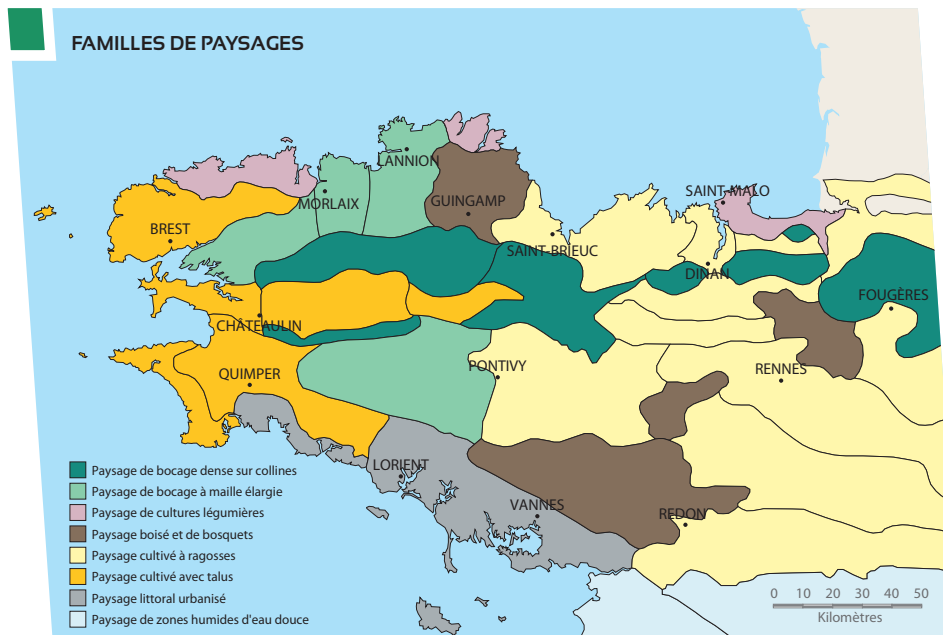
4 observatoires photographiques du paysage

Diversité des paysages

L'UMR Eso a réalisé en 2010 une cartographie des types de paysages de la Bretagne. Les grands traits de cette mosaïque variée et complexe reflètent surtout les structures agraires et le relief. À l'échelle régionale et en simplifiant, les experts identifient huit grandes familles ayant des similitudes de par leurs caractères, leurs évolutions et leurs enjeux pour l'avenir. Cet inventaire est précisé à l'échelle départementale via les atlas du paysage **2010**, puis à l'échelle locale dans le cadre des Scot.

Paysage de bocage dense sur collines - Dans des reliefs de crêtes de grès ou de massifs granitiques aux vallées encaissées, les sols pauvres ont favorisé le maintien d'un bocage dense et de surfaces en herbe. La morphologie agraire est constituée de petites parcelles de prairies encloses d'un réseau de haies, souvent doublé d'un réseau de chemins. Ce paysage de bocage et collines est perçu comme le plus représentatif de l'Argoat, mais le vieillissement des haies hypothèque son devenir et son potentiel (paysage, maintien des sols, biodiversité, ressource bois, etc.).

Paysage de bocage à maille élargie - En marge des massifs au bocage dense, les plateaux aux vallées encaissées présentent également un réseau bocager important. Mais il a davantage été remanié par des agrandissements de parcelles et le développement des cultures fourragères. Les bois et landes y sont également moins présents et concentrés sur les versants de vallées.



Paysage cultivé à ragosses - Dans les bas plateaux et bassins schisteux, les sols plus profonds favorisent les labours ; les surfaces en herbes sont donc minoritaires. Les pratiques d'émondage sur les haies ont créé un bocage à ragosses caractéristique des paysages de Haute-Bretagne, notamment dans le bassin de Rennes. Ce bocage a souvent disparu au gré des agrandissements de parcelles, laissant place localement à un néo-open-field, notamment dans le bassin de Pontivy-Loudéac.

Paysage cultivé avec talus - Les plateaux et bassins d'agriculture intensive de Basse-Bretagne ont en commun de grandes parcelles et l'érosion du bocage, mais avec des caractères spécifiques, liés notamment à l'exposition plus forte aux vents d'ouest. Les haies sont plus basses et souvent sous forme de taillis, les arbres de haut jet sont plus rares. Inversement, les murets sont très présents et les talus plus hauts (1 à 2 m). À proximité du littoral, ils constituent souvent le seul enclos de la parcelle.

Paysage de cultures légumières - Sur le littoral nord, les conditions pédologiques (sols riches et légers sur limons éoliens) et les conditions climatiques (peu de gel) ont favorisé la construction d'un paysage très spécifique dominé par la culture de légumes en plein champs. Ces paysages ont en commun de petites parcelles, souvent en lanières, et la quasi absence de haies. À une échelle plus fine, chaque unité paysagère est liée aux spécialités culturelles (tomates, coco paimpolais, choux fleurs, etc.) et aux infrastructures associées (serres pour la culture des tomates). Trois ensembles s'individualisent ainsi avec des calendriers agricoles particuliers.

Paysage boisé et de bosquets - Certains paysages de Bretagne sont caractérisés par la forte présence de bois, soit sous




ci-contre : Grues portuaires à Saint-Malo © Laurent Mignaux - Medde-MLETR

forme de grande forêt comme à Paimpont, soit sous forme de très nombreux bosquets, comme par exemple dans le Goëlo. La présence de landes et de bocage dense est souvent associée à ces bois qui sont pour l'essentiel constitués de feuillus.

Paysage de zones humides d'eau douce - Aux marges sud-est de la Bretagne, la topographie très basse et plane rend difficile l'écoulement de l'eau et favorise les secteurs humides. Dans un paysage agricole plutôt ouvert, les nombreuses zones humides, marais, étangs ou petits lacs sont localement reliés par un réseau de canaux. L'eau est donc très présente et marque l'identité de ces paysages et les pratiques associées.

Paysage de littoral urbanisé - Si l'urbanisation concerne l'ensemble du littoral, elle est plus intense sur la côte sud en raison d'une forte pression touristique mais également d'une moins grande résistance du foncier agricole. Au-delà du linéaire côtier, l'urbanisation diffuse s'étend profondément dans l'arrière-pays, souvent accompagnée d'une augmentation sensible des boisements et notamment des pinèdes. Ces paysages très hétérogènes et en forte mutation, sont également marqués par la présence de profondes rias.

Évolution récente des paysages

Des observatoires photographiques du paysage  ont permis de retracer l'évolution, depuis un siècle et demi, des bourgs et des villes, des vallées et du littoral.

Sur le littoral par exemple, avant 1850, les villages se situaient souvent en retrait du bord de mer. La lande, pâturée et exploitée, recouvrait les pointes rocheuses. Alors que les marais occupaient les fonds de baie, souvent barrés par des dunes. L'espace était essentiellement rural, les plateaux étant consacrés aux cultures maraîchères.

À partir de 1850, le développement des bains de mer puis des loisirs a modifié peu à peu les usages. Les premières stations balnéaires sont nées avec l'arrivée des voies ferrées et le trait de côte s'est durci (villas en front de mer et sur les pointes rocheuses, digues). Les aménagements dédiés aux loisirs se sont multipliés : ports de plaisance, golfs, tennis etc. L'urbanisation et le développement du réseau routier ont fortement mité le littoral. Les terres agricoles ont reculé devant les lotissements et les logements collectifs, avec une densité toujours plus importante.

Aujourd'hui, les stations balnéaires sont devenues une succession de zones résidentielles, où l'habitat secondaire est parfois majoritaire. Pour limiter cette hypertrophie urbaine des secteurs du rivage sont protégés. De nombreuses plages montrent des signes d'érosion dus aux aménagements du front de mer.

MODÉLISATION DE L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE LITTORAL BRETON À PARTIR DE 1850



1850



2012

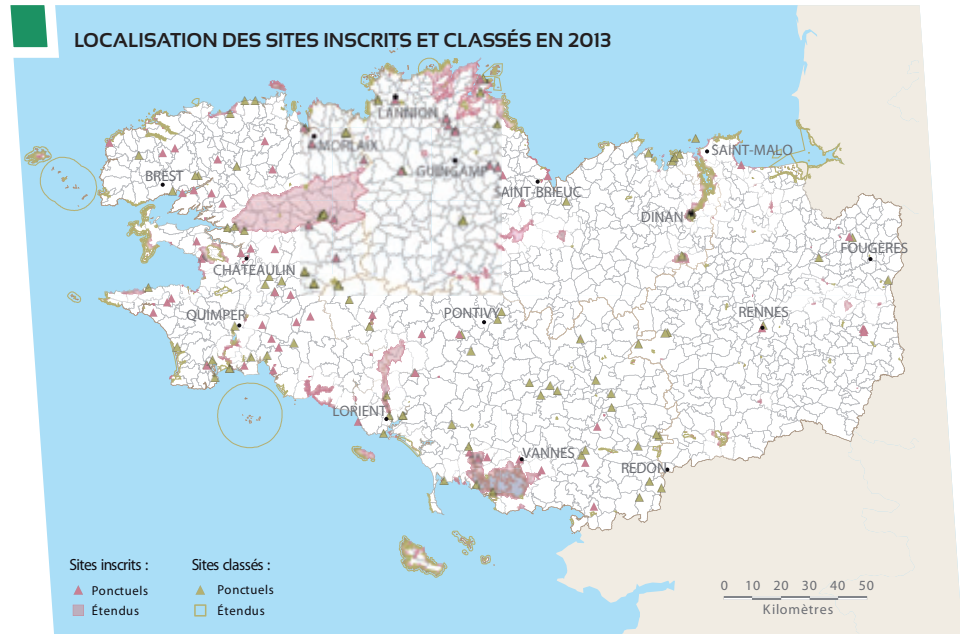
Sites inscrits et classés

La majorité des monuments naturels et sites remarquables de la Bretagne sont protégés en raison de leur intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. On distingue d'une part les sites classés pour leur valeur patrimoniale et qui font l'objet d'une politique rigoureuse de préservation. D'autre part, il existe les sites inscrits dont la surveillance maintient la qualité.

Les premiers sites classés en Bretagne étaient surtout des éléments ponctuels, à caractère remarquable (rochers, étangs, cascades, etc.). Le territoire compte d'ailleurs un grand nombre de rochers, protégés dès le début du xx^e siècle. La végétation (arbres remarquables, etc.) est aussi concernée par cette protection. Peu à peu, ce sont des zones plus vastes et emblématiques telles que le golfe du Morbihan, l'estuaire de la Rance, la baie d'Audierno, les îles bretonnes, etc. qui sont devenus des sites inscrits ou classés.

Aujourd'hui, il y a 320 sites classés dans la région couvrant 26 000 ha et 349 sites inscrits couvrant 120 600 ha - dont 60 000 ha pour le seul site des monts d'Arrée. L'essentiel de la partie naturelle du littoral breton est sauvegardé grâce au classement. Reste cependant posé le problème de la gestion de ces sites, en particulier face au développement de la fréquentation touristique

LOCALISATION DES SITES INSCRITS ET CLASSÉS EN 2013



SURFACE DE SITES INSCRITS ET CLASSÉS

	Surface de DPM ¹ en site classé	Surface terrestre de site classé	Surface de DPM en site inscrit	Surface terrestre de site inscrit
Côtes-d'Armor	696 700 ha	8 030 ha	0 ha	21 500 ha - 101 sites
Finistère	674 500 ha	73 080 ha	10 200 ha - 101 sites	550 ha - 76 000 ha - 123 sites
Ille-et-Vilaine	681 900 ha	2 880 ha	6 250 ha - 66 sites	90 ha - 3 200 ha - 73 sites
Morbihan	686 000 ha	5 890 ha	5 150 ha - 72 sites	11 260 ha - 19 900 ha - 52 sites
Bretagne	2 740 100 ha	89 880 ha	26 000 ha - 320 sites	11 900 ha - 120 600 ha - 349 sites

1. Domaine public maritime

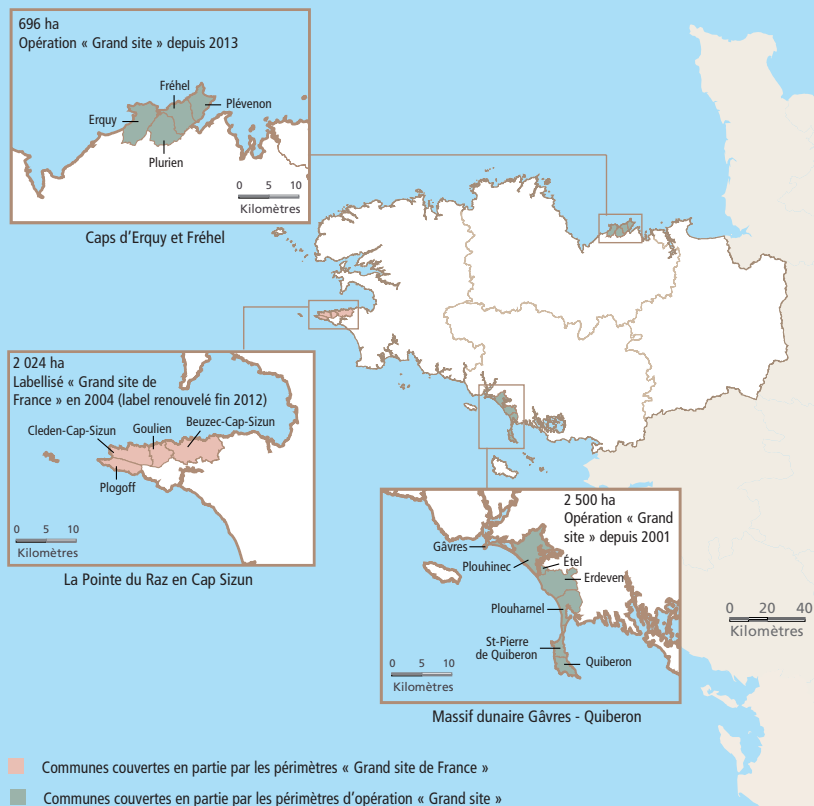
Grands sites

Le label « Grand site de France » est attribué pour 6 ans par l'État à des territoires dont le paysage et le patrimoine naturel sont exceptionnels et qui sont gérés suivant les principes du développement durable.

Quinze territoires sont labellisés en France dont 1 en Bretagne : celui de la pointe du Raz en cap Sizun. Le Grand site a reçu son premier label en 2004. Puis il a été renouvelé en 2012 pour une surface décuplée. L'accueil des publics relève du syndicat mixte de la pointe du Raz. La gestion des espaces naturels est assurée par la communauté de communes du cap Sizun – pointe du Raz. Deux autres territoires de la région travaillent pour devenir un « Grand site de France » et mènent actuellement des opérations « Grand site » : le massif dunaire Gâvres - Quiberon ainsi que les caps d'Erquy et Fréhel.

Ces trois territoires sont classés, pour partie. Ils ont en commun de posséder des milieux naturels fragiles ainsi que d'autres patrimoines – culturels, paysagers et historiques – d'une grande valeur pour la région. Et ils sont extrêmement fréquentés. C'est pourquoi l'État et les collectivités locales travaillent de concert pour y maîtriser la fréquentation du public. Il s'agit par exemple de déplacer ou réorganiser des parkings, de mettre en place des itinéraires variés et attractifs organisant le cheminement des piétons ou encore de proposer des outils d'animation et de valorisation de leurs richesses patrimoniales.

OPÉRATIONS « GRAND SITE » ET TERRITOIRES LABELLISÉS « GRAND SITE DE FRANCE »



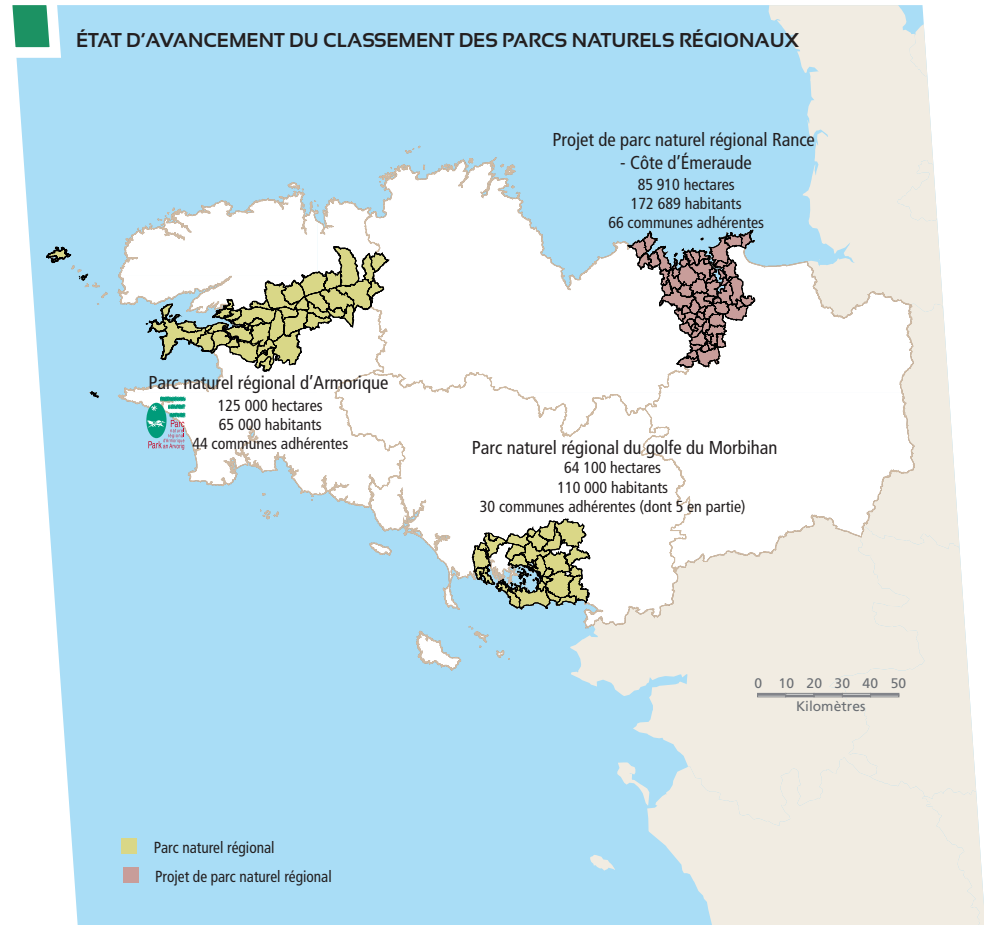
[Sources] 2014 : SM de la pointe du Raz ; SM Grand site Gâvres-Quiberon ; SM Grand site cap d'Erquy – cap Fréhel

Parcs naturels régionaux

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour la richesse mais aussi la fragilité de ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Il existe 2 PNR en Bretagne : celui d'Armorique et celui du golfe du Morbihan. Un projet se développe également en Rance – Côte d'Émeraude. Créé en 1969, le PNR d'Armorique est le deuxième à avoir été créé en France. Sa dernière charte, validée pour la période 2009-2021, place le paysage comme fil conducteur et fédérateur des acteurs du territoire. Elle se fixe 3 défis : la préservation de la biodiversité, le renforcement de la vitalité du territoire et la transmission des patrimoines culturels.

Le PNR du golfe du Morbihan a vu le jour en octobre 2014. Le projet de charte, porté par le SIAGM, a été approuvé fin 2013 par 30 communes, 6 EPCI et le conseil général du Morbihan. Il est le 50e PNR en France.

L'association Cœur Émeraude porte elle aussi un projet de PNR en Rance – Côte d'Émeraude. En 2014, un avant-projet de charte partagé sera finalisé, et le conseil régional de Bretagne demandera un avis « intermédiaire » sur le dossier à l'État. Fin 2014 - début 2015, un syndicat mixte de préfiguration du parc devrait succéder à l'association. En 2015, auront lieu l'enquête publique et le vote des communes, des EPCI ainsi que des conseils généraux 22 et 35, avant la demande de classement en PNR.



Actions menées en Bretagne

DES ATLAS AUX PLANS DE PAYSAGE

En Bretagne, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine ont achevé leur atlas du paysage. Tous deux sont disponibles via un site Web. Le premier a été conduit par le CAUE 22, et le second a été mené par le conseil général ainsi que la DDTM 35. À noter : la DDTM 29 a engagé la réalisation d'un atlas des enjeux paysagers du Finistère qui aboutira courant 2015. En 2012, 85 % des départements français étaient dotés d'un atlas du paysage.

Alors que les atlas départementaux sont des outils de connaissance du paysage, les plans de paysage réalisés à l'échelle intercommunale sont des dispositifs opérationnels. On en compte un seul en cours actuellement en Bretagne. À titre de comparaison la Lorraine, qui a particulièrement mis l'accent sur ce type d'outils, en compte 22, pour l'essentiel dans les Vosges. Le PNR d'Armorique est l'un des lauréats 2013 de l'appel à projet du Medde pour les plans de paysage. Jusqu'en 2015, il accompagnera la communauté de communes des monts d'Arrée dans la mise en place de ce plan. Celui-ci comportera des actions réglementaires (traduction dans les documents d'urbanisme), opérationnelles (projet d'aménagement) ou encore pédagogiques (sensibilisation).

Des études et des chartes paysagères sont également réalisées régulièrement, à l'occasion de projets d'aménagement locaux. Mais leur nombre est difficile à connaître précisément car des études non répertoriées peuvent être engagées, par exemple, lors de la révision de documents d'urbanismes.

TERRITOIRES DOTÉS D'UNE CHARTE, D'UN PLAN OU D'UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE

TERRITOIRE	DATE DE RÉALISATION	ORGANISME CONCERNÉ
PNR d'Armorique ●	En cours	PNR d'Armorique
CC des monts d'Arrée ●	En cours	CC des monts d'Arrée et PNR d'Armorique
Belle-Isle-en-Terre ●	2014	Atelier logements, Marion Faunières & Christophe Gauffeny
Pays de Questembert ●	2014	École des paysages de Blois
Livré-sur-Changeon ●	2013	n.c.
Espaces naturels de la CC du cap Sizun ●	2013	CG29, CELRL
Lac de Guerlédan ●	2013	École des paysages de Blois
Pays de Plouay ●	2012	École des paysages de Blois
Baie du Mont-Saint-Michel ●	2011	Aimiv
Secteur de Vitré (RN157) ●	2011	n.c.
Belle-Île-en-Mer ●	2010	École des paysages de Blois
PNR golfe du Morbihan ●	2004	n.c.
Luitré ●	2004	CA 35
OGS Gávres-Quiberon ●	1998	n.c.
CC du pays de Loudéac (Cideral) ●	n.c.	Service de l'État, CAUE22, Cideral
Baillé ●	n.c.	Syndicat Loisançe Minette, Sage Couesnon, Sdage
Rivière d'Étel ●	n.c.	École des paysages de Blois
Rade de Lorient ●	n.c.	École des paysages de Blois

● charte paysagère ● plan de paysages ● étude paysagère
n.c. : non connu

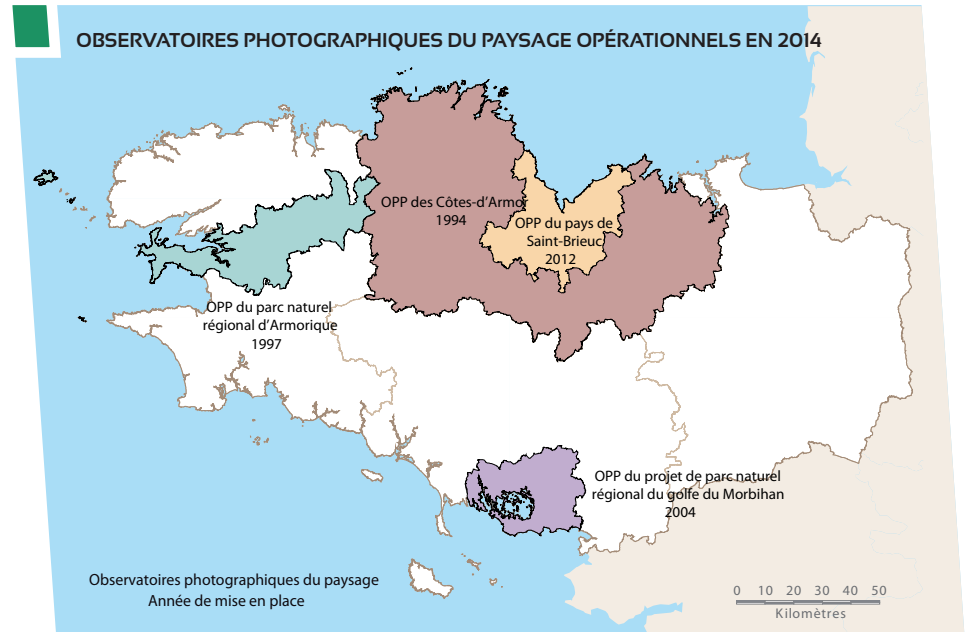
LES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DU PAYSAGE

Les observatoires photographiques du paysage (OPP) ont été créés pour pallier un manque de données sur les dynamiques paysagères et susciter le débat sur le devenir des paysages. Ils constituent un fonds photographique de séries reconduites fidèlement avec une fréquence régulière. Les sites suivis sont fixés par un comité de pilotage selon le territoire et ses enjeux (urbanisation, reconstruction du bocage, contrôle de la publicité à l'entrée des villes, etc.).




Quatre de ces observatoires sont opérationnels en Bretagne. Celui des Côtes-d'Armor, animé par le CAUE 22, et celui du parc naturel régional d'Armorique font partie de l'Observatoire photographique national des paysages (OPNP : itinéraires n° 5 et 16). L'OPP porté par le SIAGM dans le cadre du projet de parc naturel régional du golfe du Morbihan existe depuis 2004 et a initié des séries photographiques originales, comme celle des paysages de l'estran. Enfin le pays de Saint-Brieuc, en collaboration avec la DDTM 22, porte un OPP en appui de son Scot depuis 2013.

Les démarches d'OPP se multiplient en Bretagne, comme en Europe de manière générale, avec des initiatives à l'échelle locale (OPP participatif d'Ergué-Gaberic) ou à l'occasion de projets (construction de la LGV, projet de parc naturel régional Rance – Côte d'Émeraude, Schéma régional des TVB, atlas des paysages 35).



Un portail régional est en cours d'élaboration afin de favoriser et encourager de nouveaux projets d'OPP. Il devrait ouvrir en 2015.




Production et gestion des données

Les paysages peuvent être décrits de par leur physionomie (urbains, agricoles, industriels, vallonnés, littoraux, etc. 74), de par leur fonctionnement (processus hydrauliques, système de cultures, circulation), de par les valeurs qui leur sont attribuées (exceptionnels 77 et 78, ordinaires, dégradés) ou encore de par leurs dynamiques (stables, mutation des structures agraires, urbanisation). Idéalement, ces quatre aspects doivent être abordés en parallèle et confrontés afin de brosser un tableau complet du paysage.


Par ailleurs, les paysages s'étudient à différentes échelles complémentaires, à l'aide de descripteurs eux-mêmes utilisés par divers dispositifs de politique publique (y compris ceux ayant des enjeux environnementaux) ou de recherche.

Les atlas départementaux et les observatoires photographiques du paysage contribuent à recueillir et organiser les connaissances. En Bretagne, 2 atlas départementaux du paysage sont actuellement disponibles en ligne, celui d'Ille-et-Vilaine et celui du Morbihan 80, et 4 observatoires photographiques du paysage sont en fonctionnement 81.

Dans le même esprit de contribution aux connaissances sur le paysage, l'unité mixte « Espace et Société » a créé en 2013 un site Internet sur l'évolution des paysages en Bretagne. Photos à l'appui, il est possible de remonter le temps en s'intéressant plus particulièrement à trois types de paysages de la région : la ville

et le bourg, la vallée, le littoral balnéaire 76. Pour chacun de ceux-ci, le site Web propose une introduction, une animation interactive, des documents de synthèse, et des photos classées par période, par commune, etc.

Fait remarquable depuis quelques années, l'acquisition des connaissances sur les paysages intègre de plus en plus souvent la perception des habitants, conformément à la convention européenne du paysage. Si bien que les outils de connaissances tels que des atlas départementaux ou des observatoires photographiques ne sont plus seulement renseignés par des experts. Ainsi, dans le cadre de la réalisation de l'atlas du paysage d'Ille-et-Vilaine, les Bretiliens se sont vus interrogés sur la perception qu'ils avaient du paysage dans leur département.

La loi Paysages encourage les groupements de communes à élaborer des projets de gestion des paysages sous la forme de chartes paysagères et de plans de paysage. Ces derniers sont un outil opérationnel de gestion qui guide les aménagements à venir en fixant un projet de paysage en devenir 80. Au-delà, les schémas de cohérence territoriaux et leur projet d'aménagement et de développement durable constituent une bonne échelle de réflexion sur le devenir des paysages.

SÉLECTION
DOCU
MENTAIRE



Le Paysage en Bretagne, Enjeux et défis, L. Le Dû – Blayo, 2007.
Éditions Palantines, 352 p.



Les paysages de Bretagne, CRB, 2013
(sur www.bretagne-environnement.org)



Atlas des sites classés du Finistère, Dreal Bretagne, 2011
(sur www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



La vie du Parc, revue biannuelle du
PNR d'Armorique (sur www.pnr-armorique.fr)

Ressources
web

- evolution-paysage.bretagne-environnement.org
- www.paysages-ille-et-vilaine.fr
- www.atlasdespaysages-morbihan.fr
- www.grandsite-capserquyfrehel.com
- www.pnr-armorique.fr
- www.projetsdepaysage.fr

Rédacteurs
et collaborateurs

Rédaction : Emmanuèle Savelli (GIP BE)

En collaboration avec : Laurence Le Dû - Blayo (UMR CNRS Eso 6590), Camille Le Mao (Dreal Bretagne), Bruno Cariou (SM de la pointe du Raz), Émilie Veneau (SM du Grand site Gâvres-Quiberon), Céline Lelièvre (SM des Caps Erquy et Fréhel), Annaëlle Mézac (SIAGM), Gildas Cheny (Cœur Émeraude), Lise Vauvert (PNRA), Élise Soufflet (Dreal Pays de la Loire), Danièle Pesanti (Dreal Lorraine)

Fonds de carte : © IGN BD Carto® 2012